

Département de l'Indre
Commune de Saint-Valentin
Arrondissement d'Issoudun-Nord

Envoyé en préfecture le 25/04/2023
Reçu en préfecture le 25/04/2023
Publié le
ID : 036-213602097-20230425-122023-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 AVRIL 2023
Délibération n°12/2023

Nombre de Conseillers :
en exercice 9
présents : 8
absents : 1
votants : 8

L'an deux mil vingt-trois, le onze avril, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VALENTIN dûment convoqué le 5 avril 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. ROUSSEAU Pierre.

Présents : MM. JEANNEAU Matthieu, ROUSSEAU Antoine, MARTIN Kévin, VAN HOOREBEKE Jean-Bernard, ROUSSEAU Pierre.

Mmes : LEGROS Gaëlle, PERREAU Nathalie, DELHOMME Cassandre.

Absent(s) excusé(s) : Mr KULIG Krzysztof

Secrétaire de séance : Mme LEGROS Gaëlle

Avis sur le projet d'exploitation d'un parc éolien sur la commune de Brion par la société PE de Brion

Vu l'arrêté préfectoral n° 36-2023-02-06-00002 du 6 février portant ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PE de BRION pour l'exploitation d'un parc éolien, composé de cinq aérogénérateurs et de deux postes de livraison électrique sur la commune de BRION.

Considérant que conformément à l'article R. 181-38 du Code de l'Environnement, le conseil municipal doit faire connaître son avis au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête soit au plus tard le 26 avril 2023.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que celui-ci est appelé à émettre un avis sur le projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité, donne un avis défavorable à cette demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien par la société PE de BRION sur la commune de BRION.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Secrétaire de séance

Mme Gaëlle LEGROS

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Pierre ROUSSEAU

